

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# MILANNGES RELIGIEUX.

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI.

Montreal, Vendredi, 14 Avril 1848.

No. 62.

### LETTRE

DE N. S. P. LE PAPE PIE IX.

AUX CHRÉTIENS DE L'ORIENT.

Le Pape Pie IX aux Orientaux.

Placé, malgré notre dignité, par la disposition divine sur le siège suprême de l'apôtre Pierre, et chargé du poids de toutes les Eglises, Nous n'avons cessé, depuis le commencement de Notre Pontificat, de jeter les regards de notre amour aux nations chrétiennes de l'Orient et des pays limitrophes, quel que soit leur rite, car, pour bien des raisons, elles semblent réclamer de nous une sollicitude toute particulière. C'est dans l'Orient qu'est apparu l'unique Fils de Dieu, fait homme pour nous autres hommes, et que par sa vie, sa mort et sa résurrection, il a daigné accomplir l'œuvre de la rédemption humaine. C'est dans l'Orient que l'Évangile de lumière et de paix a d'abord été prêché par le divin Sauveur lui-même et par ses disciples, et que fleurirent de nombreuses Eglises, illustrées par le nom des Apôtres qui les ont fondées. Dans la suite des temps et pendant un long cours de siècles, des évêques et des martyrs fameux et beaucoup d'autres personnages célèbres par leur sainteté et par leur doctrine ont surgi du sein des nations orientales; tout l'univers chante la gloire d'Ignace d'Antioche, de Polycarpe de Smyrne, des trois Grégoire de Néocésarée, de Nyse et de Nazianze, d'Athanasie d'Alexandrie de Basile de Césarée, de Jean-Chrysostôme, des deux Cyrille, de Jérusalem et d'Alexandrie, de Grégoire l'Arménien, d'Ephrem de Syrie, de Jean Damascène, de Cyrille et Methodius, apôtres des Slaves, sans parler de tant d'autres, presque innombrables, ou qui répandaient aussi leur sang pour le Christ, ou qui, par leur savants écrits et leurs œuvres de sainteté, se sont acquis un nom immortel. Une autre gloire de l'Orient est le souvenir de ces nombreuses assemblées d'évêques, et spécialement des premiers conciles œcuméniques qui furent célébrés, et dans lesquels, sous la présidence du Pontife romain, la foi catholique fut défendue contre les novateurs de cet âge et confirmée par de solennels jugements. Enfin, même en ces derniers temps, depuis qu'une partie, hélas! trop nombreuse, des chrétiens de l'Orient, s'est éloignée de la communion de ce Saint-Siège, et par conséquent de l'unité de l'Eglise catholique, depuis que ces contrées sont tombées sous la domination de peuples étrangers à la religion chrétienne, il s'y est rencontré beaucoup d'hommes qui, par le secours de la grâce divine, ont fait preuve, au milieu de toutes les calamités et de périls sans cesse renaissantes, d'une fermeté inébranlable dans la vraie foi et dans l'unité catholique. Nous voulons surtout louer d'une manière toute particulière ces Patriarches, Princes, Archevêques et Evêques, qui n'ont rien épargné pour tenir leur troupeau à l'abri dans la profession de la vérité catholique, et dont les saints, bénis de Dieu, ont été tels, qu'après la tempête et en des temps plus calmes, on a retrouvé sa main tenant dans l'union catholique, en ces lieux désolés, un troupeau considérable.

C'est donc à vous d'abord que s'adressent Nos paroles, Vénérables Frères et fils bien-aimés, évêques catholiques, et vous, clercs de tout ordre, et vous, laïques, qui avez persévéré, inébranlables dans la foi et la communion de ce Saint-Siège, ou qui, non moins dignes de louange, lui êtes revenu après avoir reconnu l'erreur. Bien que Nous ne soyons déjà empressé de répondre à plusieurs d'entre vous dont Nous avons reçu les lettres de félicitation pour notre élévation ou souverain Pontificat, et bien que, par Notre Lettre encyclique du 9 novembre 1846, Nous ayons parlé à tous les évêques de l'univers catholique, Nous tenons à vous donner une assurance plus particulière de l'ardent amour que Nous vous portons et de notre sollicitude pour tout ce qui vous regarde. Nous trouvons une occasion favorable de vous témoigner ces sentiments, au moment où Notre vénérable frère Innocent, Archevêque de Sidon, est en voyé par Nous, en qualité d'ambassadeur près la Sublime-Porte, afin de complimenter de Notre part le très-puissant empereur des Turcs et le remercier de la gracieuse ambassade qu'il Nous a envoyée le premier. Nous avons enjoint de la manière la plus pressante à ce Vénérable Frère de recommander instamment à cet Empereur et vos personnes et vos intérêts de l'Eglise catholique dans toute l'étendue du vaste empire ottoman. Nous ne doutons point que cet Empereur, qui a déjà donné des preuves de sa bienveillance envers vous, ne vous soit de plus en plus favorable et n'empêche que, parmi ses sujets, personne n'ait à souffrir pour la cause de la religion chrétienne. L'Archevêque de Sidon sera encore mieux connaître les mouvements de Notre amour pour vous aux Evêques et Princes de vos nations respectives qu'il pourra entretenir à Constantinople; et avant de revenir vers Nous, il parcourra, selon que les temps et les circonstances le lui permettront, certains lieux de l'Orient, afin de visiter de Notre part, comme nous le lui avons ordonné, les Eglises catholiques de tout rite établies dans ces contrées, et de porter les témoignages de Notre affection et des paroles de consolation au milieu de leurs peines, à ceux de Nos Vénérables Frères et de Nos fils bien-aimés qu'il y rencontrera.

Le même archevêque vous remettra, et aura soin de porter à la connaissance de tous cette lettre que Nous vous adressons comme un témoignage de Notre amour

pour vos nations catholiques; vous y trouverez la preuve que Nous n'avons rien plus à cœur que de bien mériter chaque jour et de vous-même et de la religion catholique dans vos contrées. Et comme, entre autres choses, il Nous a été rapporté que dans le régime ecclésiastique de vos nations, certains points, par le malheur des temps passés, demeurent ou incertains ou réglés autrement qu'il ne conviendrait, Nous Nous emploierons avec joie, en vertu de Notre autorité apostolique, pour que tout soit désormais disposé et ordonné conformément aux règles des sacrés Canons et aux traditions des saints Pères. Nous maintiendrons intactes vos liturgies catholiques particulières; car elles sont pour Nous d'un grand prix, bien qu'elles diffèrent en quelques choses de la liturgie latine. Nos prédécesseurs les eurent toujours en grande estime, à cause de la vénérable antiquité de leur origine, des langues employées par les Apôtres et les Pères, dans lesquelles elles sont écrites, et enfin de la magnificence de leurs rites, très-propres à enflammer la piété des fidèles et à imprimer le respect pour les divins mystères.

Divers Décrets et Constitutions des Pontifes ro-mains rendus pour la conservation des liturgies orientales témoignent sur ce point des sentiments du Siège apostolique de notre prédécesseur Benoît XIV, spécialement celle du 26 juillet 1755 (1), commençant par ces mots: *Attente sunt*. Aussi, les prêtres orientaux qui se trouvent en Occident ont-ils toute liberté de célébrer dans les Eglises des latins, selon le rite propre de leur nation, et trouvent-ils même, en divers lieux, mais surtout à Rome, des temples qui leur sont spécialement destinés. De plus, il ne manque pas de monastères du rite oriental, ni de maisons consacrées aux Orientaux, ni de collèges érigés pour recevoir leurs fils, ou seuls, ou mêlés à d'autres jeunes gens, afin qu'élevés dans les lettres et les sciences sacrées et formés à la discipline ecclésiastique, ils puissent devenir capables d'exercer ensuite les fonctions ecclésiastiques, chacun dans sa propre nation. Et quoique les calamités des derniers temps aient détruit quelques-uns de ces instituts, plusieurs sont encore debout et florissants; leur existence, Vénérables Frères et fils bien-aimés, n'est-elle pas une preuve manifeste de l'affection singulière que vous porte, à vous et à tout ce qui vous touche, le Siège apostolique?

Du reste, vous savez déjà Vénérables Frères et très-chers fils, comment, pour mieux veiller à vos affaires religieuses, Nous Nous aidons des travaux de cette Congrégation de Cardinaux de la sainte Eglise romaine qui tire son nom du but pour lequel elle est établie, à *propaganda Fide*. Mais beaucoup d'autres encore, dans notre illustre cité, soit romains, soit étrangers, travaillent dans vos intérêts. Ainsi, quelques évêques du rite latin, joints à d'autres évêques des rites orientaux et d'autres personnes religieuses, ont formé, il n'y a pas longtemps, sous l'autorité de la Congrégation dont Nous venons de parler, une pieuse association, dont le but est de contribuer de toutes manières, à l'aide de prières quotidiennes et d'aumônes, au progrès et au développement de la religion catholique parmi vous. Dès que Nous avons connu ce pieux dessein, Nous l'avons loué et approuvé, excitant ses auteurs à mettre sans retard la main à l'œuvre.

Ce que nous venons de dire s'adresse à tous nos fils de l'Orient, mais notre parole se tourne maintenant, d'une manière toute particulière, vers vous tous qui avez autorité sur les autres, et quelle que soit votre dignité, O Vénérables Frères, évêque des catholiques de ces contrées! que cette exhortation vous soit comme un aiguillon, quelle excite encore votre zèle et le zèle de votre clergé. Nous vous exhortons donc, dans le Seigneur notre Dieu, de veiller, pleins de confiance dans le secours céleste, et avec une ardeur encore plus grande, à la garde de votre cher troupeau, être sans cesse sa lumière par la parole et par l'exemple, afin qu'il marche dignement selon le plaisir de Dieu, et produise les fruits de toutes sortes de bonnes œuvres. Que les prêtres qui vous sont soumis se donnent tout entiers aux mêmes soins; pressez surtout ceux qui ont la charge des âmes, afin qu'ils aient à cœur la décence de la maison de Dieu, qu'ils excitent la piété du peuple qu'ils administrent saintement les choses saintes, et que sans négliger leurs autres devoirs, ils mettent toute leur attention à instruire les enfants des éléments de la doctrine chrétienne et à distribuer aux autres fidèles le pain de la divine parole, selon la capacité de chacun. Ils doivent, et vous devez vous-mêmes déployer la grande vigilance pour que tous les fidèles soient jaloux de conserver l'unité de l'esprit dans le lien de la paix, rendant grâce au Seigneur des lumières et aux Pères des miséricordes de ce qu'il a daigné permettre; par un effet de sa grâce, dans un si grand bouleversement de toutes choses, qu'ils soient demeurés fermes dans la communion catholique de l'unique Eglise du Christ, ou qu'ils y soient rentrés, pendant qu'un si grand nombre de leurs compatriotes sont encore errants hors de l'unique bercail du Christ, abandonné par leurs pères depuis si longtemps.

Après avoir ainsi parlé, nous ne pouvons nous empêcher d'adresser des paroles de charité et de paix à ces orientaux qui, quoique se glorifiant du nom de chrétiens, se tiennent éloignés de la communion du siège de Pierre. La charité de Jésus-Christ nous presse, et

(1) V. le Bullaire de Benoît XIV, tome IV, n° 47; on peut consulter également d'autres constitutions du même Pontife sur le même sujet, tome I, n° 87, et tome III, n° 41.

suivant ses avertissements et ses exemples, nous courons après les brebis dispersés par des sentiers arides et impraticables, nous efforçant de porter secours à leur faiblesse, pour qu'elles rentrent enfin dans le bercail des troupeaux du Seigneur.

### LETTRE.

New-York, le 1er mars, 1848.

A SIR ALLAN MCNAB,

Président de la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental.

Monsieur, — En réponse aux questions suivantes :

1. S'il serait avantageux à la Compagnie de demander et recevoir un emprunt, par l'entremise du Gouvernement, pour vous aider à parachever votre entreprise, ayant égard à la valeur du capital?  
2. Si, dans mon opinion, le Gouvernement pourrait accorder cette aide d'une manière qui serait compatible avec les intérêts publics et l'exercice de ses propres fonctions?  
3. Si le Gouvernement des Etats-Unis a accordé des secours de même nature, et, s'il en a accordé, quel en a été l'effet sur l'intérêt public?

Je dirai que, pour répondre à la première question, il faut connaître les frais de construction et l'état des affaires qui se feront par ce chemin que l'on veut construire. Pour ma propre satisfaction à cet égard, j'ai examiné avec soin le Rapport que le Major Stuart a adressé au Bureau des Directeurs de votre Compagnie, en date du 1er Septembre, 1847, et qui m'a été transmis. J'ai étudié le relevé qui en est fait, vu que c'est le seul moyen pour moi de pouvoir constater quel en sera le coût. Il me paraît avoir été fait avec beaucoup de soin, les estimations me paraissent justes; et les allouances pour dépenses imprévues tout-à-fait libérales. D'après ces données et la connaissance que j'ai du pays que ce chemin doit traverser, j'ai bien peu de doute qu'il peut être fait pour les prix portés aux estimations, depuis la Rivière Niagara jusqu'à Détroit, savoir £1,238,520, argent courant d'Halifax, ou 4,954,050 piastres.

J'ai aussi examiné les statistiques de ce Rapport, et les ai comparés avec ceux qui sont en ma possession, tels que le commerce et la navigation des lacs, des canaux, les arrivages et les départs, et le tonnage dans chaque port et les profits provenant des passagers dans le chemin de fer et les bateaux à vapeur, etc. Il me semble qu'ils corroborent pleinement les estimations que donne le Major Stuart sur le montant des profits et des affaires. En vérité, je serais bien trompé si les profits qu'il anticipe ne sont pas plus que réalisés quand l'on aura terminé ces travaux, et qu'ils seront conduits avec prudence.

Nous avons éprouvé que les revenus de toutes nos améliorations, de toutes les voies de communications ouvertes au commerce des pays de l'Ouest et des lacs, ont dépassé de beaucoup nos espérances les plus vives. Ceci s'est rencontré d'une manière frappante dans le cas du Canal Erie et de la ligne des chemins de fer de l'Ouest.

Il n'est pas hors de propos de faire remarquer ici que je regarde le Rapport du Major Stuart comme le meilleur document de cette nature qui a été tombé sous ma main depuis longtemps. Personne ne peut le lire sans éprouver la conviction que c'est un rapport sur lequel on peut compter.

Si je ne me trompe pas alors en disant que les travaux peuvent se faire pour le prix de l'évaluation et que les profits seront aussi grands qu'on peut les anticiper, un emprunt égal à une partie du capital nécessaire à la construction du chemin contracté avec ou sans l'aide du Gouvernement, moyennant un taux raisonnable d'intérêt, bien au dessous de celui des profits, pour une longue durée, aurait l'effet de faire relever les actions parce que l'excédant de l'intérêt augmenterait les dividendes d'autant plus que les profits excéderaient les intérêts, ou seraient employés comme fonds d'amortissement destiné à diminuer tous les ans et finir par payer le montant de l'emprunt.

Il n'est pas aussi facile de répondre à la seconde question, parce que cela dépend de circonstances plus compliquées dont quelques-unes s'appliquent à l'entreprise maintenant devant nous.

On peut adopter sans crainte comme notre grand axiome politique, que tous les gouvernements sont ou devraient être administrés dans l'intérêt général des constituants, et il ne devrait être permis de se départir de cette règle générale que lorsque les faveurs que l'on accorde à des intérêts locaux ou particuliers ne portent point de préjudice important aux autres ou même à aucune autre partie du pays.

Il ne serait donc pas juste pour le Gouvernement de fournir des capitaux pour un chemin particulier ou pour une amélioration locale sans avoir une espérance raisonnable ou des garanties de remboursement; parce que l'emploi de ces deniers ne serait pas pour le bien universel, tandis qu'ils viendraient d'un fonds commun dans lequel tout le monde serait intéressé.

On peut encore adopter comme un autre axiome que le Gouvernement, quand il peut le faire sans qu'il en résulte des dommages actuels ou même futurs pour toute la société ou même aucun de ses membres, doit prêter son aide à l'avancement des intérêts et de la prospérité d'une classe ou section de son peuple. Et l'obligation de prêter cette assistance est proportionnelle à la grandeur et à l'étendue du bien qui doit en résulter. Ainsi donc, en répondant à cette seconde question, on doit se guider sur les règles qui précèdent. Je ne pense pas que l'on puisse dire que ce chemin de fer soit d'un intérêt assez général pour tout le peuple de la Province pour que le Gouvernement soit justifiable à contracter un emprunt sans avoir au moins de justes espérances de remboursement. Mais c'est cependant un ouvrage d'un intérêt immense; autant au moins pour vos gens que l'était le Canal Erie pour les habitants de l'Etat de New-York et les profits en seront répartis entre une aussi grande partie de la population que les bénéfices du Canal l'ont été pour les habitants des Etats-Unis.

Il relie par une ligne droite le Lac Ontario avec les lacs des contrées supérieures. Il forme la base d'une ligne qui, à l'aide d'autres communications peu dispendieuses, rappro-

che presque tous les habitants du Canada Ouest. C'est une partie d'une ligne de chemins de fer qui sera bientôt faite et qui traversant l'intérieur jusqu'à l'Atlantique, formera une partie de la grande décharge des vastes régions qui avoisinent les lacs des contrées supérieures jusqu'à la mer; et c'est un anneau qui relie les eaux du St. Laurent à celles de l'Océan, et qui, en montant, part de la Rivière Détroit et va jusqu'au Lac Supérieur, suivent en tout une ligne de 2,000 milles par toute la Province. Il aura l'effet de donner à vos concitoyens tout le trafic et le commerce des cinq Etats de l'Ouest et des sept Etats de l'Est de l'Union, et de faire de votre pays le lieu de transit de tous les articles en provenant. Ce sera une grande source de profits pour vos concitoyens et pourtant, une grande source de revenus pour votre gouvernement. A tous égards il est évident que votre chemin est d'un intérêt assez général pour commander l'attention et le patronage du Gouvernement, du moins en autant que cela sera compatible avec les intérêts généraux. Ceci me conduit à examiner si le Gouvernement peut en toute sûreté pour ses intérêts comme tel, vous donner sa garantie.

D'abord tous les intérêts concernés dans le chemin sont engagés au paiement de l'emprunt; et à moins que l'entreprise paie plus que les intérêts, les actionnaires ne retireront rien, ils n'ont point de dividende. J'ignore le montant de l'emprunt que l'on veut faire, mais je suppose qu'il doit être de la moitié du prix des estimations, vu que j'apprends que l'autre moitié est déjà souscrite. L'intérêt sur cette somme, disons à 5 pour cent, serait de \$31,250 courant, ou \$125,000 courant. Pour mettre en danger la sûreté de cet emprunt, il faudrait alors que les profits de ce chemin soient moindres que cette somme, ou soient d'environ 2 1/2 pour cent sur les déboursés. Le Chemin de Fer de Utica depuis Buffalo, parallèle Est du Lac Ontario et du Canal Erie, avec lequel il a eu à lutter sans diminuer de beaucoup la distance, a rapporté en moyenne plus de 15 pour cent tous les ans depuis sa construction, et l'année dernière il a produit un revenu net d'environ 20 pour cent. Le Chemin de Fer Central de Michigan qui n'a que 144 milles de complétés et qui aboutit à un désert, et courant depuis Détroit à l'Ouest, a produit un revenu net de 14 pour cent l'année dernière. Je mentionne ces chemins de fer parce qu'ils se trouvent à l'extrémité de votre chemin qui est à l'Est et à l'Ouest, et qu'ils fournissent des données plus approximatives qu'aucun autre pour constater les profits de votre chemin; mais, dans mon opinion, ils possèdent les mêmes avantages que les vôtres pour réaliser des profits, parce que le vôtre depuis Hamilton jusqu'à Détroit, 166 milles, n'éprouvera pas de concurrence. Il aura l'effet de raccourcir de plus d'un tiers la route que les voyageurs ont à parcourir en montant et en descendant les lacs, et diminuera des deux tiers la durée des voyages, outre qu'il offrira plus de sûreté et d'agréments. Il paraîtrait d'après ces faits que le Gouvernement peut vous accorder l'aide de son crédit sans qu'il en résulte le moindre inconvénient pour le public, et sans qu'il coure le moindre risque d'essuyer des pertes, et si je ne me trompe pas, il peut remplir un devoir et rendre un service inestimable à une très grande partie et probablement à la majorité de la population.

Que ce soit une des fonctions particulières du gouvernement de contribuer ainsi d'une manière indirecte aux améliorations d'un pays, me semble une question toute décidée si jamais elle a pu être contestée.

Qu'il soit sur une grande échelle en France et en Angleterre; et réellement on le fait dans toute l'Europe et dans presque tous les Etats de l'Union, ainsi qu'au gouvernement général de l'Union.

Si l'on objecte que même avec une telle garantie, il ne serait pas sûr d'engager le crédit public, parce que la Corporation pourrait si mal conduire ses affaires que ce chemin ne rapporterait pas assez pour indemniser le Gouvernement, je répondrais que ce chemin se trouve dans la Province, sous l'œil et le contrôle du Gouvernement qui a le pouvoir entre ses mains. Si les agents conduisaient mal les affaires, le Gouvernement peut les arrêter ou les destituer, et prendre lui-même l'administration du chemin si ses intérêts courent des risques, et il s'assurera ainsi le paiement ponctuel de l'emprunt.

Quant à la troisième question "si les Etats-Unis ont accordé des secours à la Compagnie et quel en a été l'effet," je réponds que l'Etat de Massachusetts a donné à des Compagnies de chemins de fer sa garantie pour plus de huit millions de piastres, ce qui a donné à ces Compagnies les moyens de faciliter le transport des effets dans toutes les parties de cet Etat, de pénétrer aussi dans les autres Etats et d'attirer le commerce de ces Etats dans le leur. Ces chemins croient, ont doublé la valeur des terres de cet Etat, et ont fait plus que doubler le commerce, et l'Etat n'a jamais eu une seule piastre à payer et ne paraît pas exposé à en payer aucune.

L'Etat de New-York, il y environ dix-neuf ans, prêta à la Compagnie du Canal de Hudson et Delaware, au moyen de débentures, une somme de 793,000 piastres, ce qui la mit en état de terminer cet ouvrage. Elle a toujours payé l'intérêt ponctuellement, elle a réduit le capital d'environ la moitié et elle a entre ses mains assez d'argent pour payer le reste. Ce Canal a été d'un grand avantage pour cette partie du pays qui l'envoient, a payé de forts dividendes aux actionnaires, et les actions, sur le marché, valent maintenant 150 pour cent.

L'Etat a, depuis, fait des prêts de la même nature à la Compagnie du Chemin de Fer d'Albany et Rochester, à celle de Tonawanda, à celle de Long Island et à la Compagnie du Chemin de Fer de Shenectady et Troy; toutes ont payé avec ponctualité l'intérêt qu'elles avaient à payer, ont créé des fonds d'amortissements et presque toutes ont payé de forts dividendes aux actionnaires. Il n'y a pas raison de craindre que l'Etat aura aucune perte à essuyer de leur part, et ces travaux ont eu l'effet d'augmenter les affaires et la valeur des propriétés à un point inconnu jusque-là. Les seules Compagnies qui aient fait perdre à l'Etat sont s'être porté garant, sont les Compagnies du Chemin de Fer de Canajoharie et Catskill, la Compagnie du Chemin de Fer de New-York et Krie, celle de Utica et Oswego, et celle de Hudson et Berkshire.

Les deux premières ont failli, parce que le montant des

actions souscrites et celui des emprunts garantis par le Gouvernement ne formaient pas plus de la moitié de la somme qu'il fallait pour compléter le chemin; et quand ce montant a été dépensé, les chemins étaient à peine commencés et ne rapportaient rien; et comme c'était une entreprise douteuse, on ne put prélever l'argent nécessaire pour le terminer. Ces deux derniers chemins furent faits dans un endroit où il n'y avait ni affaires, ni voyageurs, et le revenu pouvait à peine entretenir les Chemins. Cependant l'on croit que le Gouvernement sera encore indemnisé du prêt fait à la Compagnie de Hudson et Berkshire par la vente de ce chemin. Tous ces emprunts malheureux furent faits dans un temps où l'argent était en abondance, où le Gouvernement était florissant, où des propriétés étaient portées à une valeur nominale extravagante, et dans un temps où l'esprit public était sous l'empire d'une manie qu'avait créée cette valeur factice. Le Gouvernement partagea cette exaltation à un haut point. En un mot, ces garanties furent accordées d'une manière très imprudente, et un peu de jugement aurait dû en faire prévoir l'issue désastreuse.

On ne saurait tirer aucune inférence défavorable aux garanties données par le Gouvernement pour des améliorations Intérieures de l'issue malheureuse des prêts accordés à ces quatre chemins, pas plus que l'on pourrait se servir d'un prêt fait à un individu insolvable qui n'hyphothéquait que des propriétés sans valeur, et qui donnait des titres défectueux, pour prouver contre un prêt sûr, fait avec de bonnes garanties et en vertu de bons titres. Je ne conseillerais pas au Gouvernement d'accroître son crédit à une Compagnie d'une manière irréfléchie ou sans avoir des preuves évidentes sur la sûreté du remboursement. Et je ne crois pas qu'il serait judicieux, dans le cas même où le Gouvernement aurait les plus grandes assurances de remboursement, de prêter plus de la moitié du capital. Il me semble aussi que le Gouvernement devrait exiger, dans tous les cas, qu'il fut fait, tous les ans, un fonds d'amortissement qui serait employé à réduire le capital. Quand les actionnaires ont fourni la moitié du capital, et qu'ils consentent à cet emprunt et qu'ils engagent même leur propre part au paiement de l'emprunt, c'est une preuve très forte qu'il y a sûreté pour le Gouvernement à engager sa responsabilité dans l'emprunt demandé.

L'Etat de Maryland a prêté environ quatre millions de piastres à la Compagnie du Chemin de Fer de Chesapeake et de l'Ohio. Ce chemin est fini jusqu'aux Montagnes de Cumberland, il fait des affaires considérables et ne fait éprouver aucune perte au Gouvernement.

Les profits qu'en retire le Maryland sont incalculables. Dernièrement, l'Etat du Tennessee, qui n'a presque point de dettes et qui est sage et prudent à cet égard, a engagé son crédit pour \$500,000 en faveur d'une compagnie de Chemin de fer: cela il l'a fait, et tous les Etats de l'Union le font plus ou moins et partout où l'on prend des précautions raisonnables, on en a toujours retiré, autant que je le sais, d'heureux résultats.

Quelques-uns des nouveaux Etats du Sud-Ouest de l'Union, désirant donner à leur commerce toutes les facilités possibles, le faire entrer même en concurrence avec les Etats voisins, plus anciens qu'eux et plus avancés dans le commerce, ont prêté leur crédit à des Banques, et quelques fois à des Banques engagées dans des chemins de fer. Ces prêts ont généralement été malheureux et compromettants pour ces Etats. Ces Etats sont Alabama, Mississipi et Arkansas: chacun d'eux s'est chargé d'une dette pesante, qu'ils ont quelques fois répudiée plus tard. Les autres Etats qui ont contracté des dettes onéreuses sont la Pennsylvanie, l'Indiana, l'Illinois et le Michigan: mais aucun de ces Etats n'ont contracté ces dettes pour avoir prêté leur crédit à des Corporations. Ils ont voulu faire faire des améliorations par l'entremise du Gouvernement même, en refusant d'encourager l'esprit d'entreprise chez les particuliers. Aucun d'eux n'a donné sa garantie pour aucune Compagnie, si ce n'est celle de Michigan qui a fait de bonnes affaires, et qui n'a rien fait perdre au Gouvernement.

Ainsi donc, Monsieur, j'ai exprimé les vues que j'entretenais sur le sujet, et je me suis écarté, autant que je l'ai pu, de tous les détails étrangers à mon sujet. Je suis sous l'impression que votre chimie promet plus d'avantages et plus de profits qu'aucun de ceux que l'on se propose maintenant de construire.

Je suis, avec beaucoup de respect,  
Votre obéissant serviteur,  
(Signé) LOT CLARK.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 14 AVRIL 1848.

LE COMITÉ DE DIRECTION.

L'Avenir a enfin dit son mot à la Revue et aux Mélanges Religieux; il y joint aussi un mot à la Minerve. Avouons franchement que nous ne nous attendions pas que l'Avenir userait d'un langage aussi peu mesuré, et (nous pouvons le dire sans crainte) aussi impoli et aussi injurieux qu'il le fait.

L'Avenir commence par faire entendre que la Minerve, la Revue et les Mélanges ont attaqué l'Association pour la colonisation des townships; c'est là une assertion que pour notre part nous repoussons absolument. Que l'Avenir regarde nos articles au sujet de l'Association, qu'il regarde ceux de la Revue et de la Minerve, et il se convaincra qu'il a fait là un avancé sans fondement et dans la seule intention de faire croire que lui seul est en faveur de la colonisation des townships par des Canadiens. D'ailleurs, il est clair que personne ne saurait être opposé à une association ayant pour but unique la colonisation des townships par des Canadiens; bien plus, tout le monde devrait la favoriser de toutes ses forces et de toute son énergie. Mais à quoi bon discuter ce point? Ce n'est pas l'Association qui est en jeu, ce sont tout au plus le Comité de Direction et l'Avenir lui-même. Revenons donc à l'Avenir, et disons-lui que lorsque la Revue, la Minerve et les Mélanges Religieux ont parlé de l'encombrement et de la confusion qui ont régné à l'Assemblée de mercredi, ils n'ont fait là que citer un fait et voilà tout. Nous disons un fait, car c'en est un. L'Avenir ne peut le nier, bien que l'Aurore dise dans sa dernière feuille qu'il n'y a pas eu de confusion, elle qui disait dans sa feuille précédente qu'il y avait eu de la confusion et que nombre de dames avaient été forcées de sortir au milieu de mille obstacles. Quant aux sièges qu'on avait réservés pour les dames et qu'elles ont occupés réellement, quo l'Avenir se souvient bien que les dames n'ont pu les occuper qu'en partie et que nombre d'entre elles ont dû les quitter, pour se soustraire à la manière brutale de laquelle elles étaient traitées par la foule qui les environnait. L'Avenir dira que le comité ne pouvait sur le moment empê-

cher de pareils excès; cela est vrai; mais alors pourquoi condamner les Rédacteurs des "trois journaux français" de Montréal d'avoir signalé et publié ces faits? Mais voici qui est plus direct; écoutons l'Avenir:

"Quant au rédacteur des Mélanges, n'il désapprouve les réglemens, que n'a-t-il fait ses objections à l'Assemblée? Il aurait été écouté avec déférence. Il était venu à l'Assemblée dans ce seul but sans doute, comme tous les citoyens présents, de faire valoir le courage de son opinion. Autrement on se prive du droit de se plaindre. Si le comité eût écouté toute réclamation, l'éditeur aurait raison; le comité serait coupable. Mais les réglemens ont été approuvés par un grand nombre de nos citoyens qui conduisent ordinairement l'opinion publique; ils ont été lus à l'Assemblée. On a demandé s'ils étaient adoptés. Personne n'a élevé la voix. Encore une fois il faut savoir se taire quand on n'a pas le courage de proclamer hautement ce que l'on pense."

D'abord, nous aimerions fort à savoir de l'Avenir qui lui dit que nous désapprouvons les Réglemens de l'Association. Qu'il nous montre une seule ligne de notre plume qui puisse le justifier de parler comme il le fait à ce sujet. Mais allons plus loin, et supposons pour un moment qu'en effet nous désapprouvions ces réglemens. Qu'avions-nous à faire? "Faire nos objections à l'Assemblée?" Mais en vérité l'Avenir n'y pense pas. Est-ce que par hasard c'est ainsi que l'on agit d'ordinaire? Lorsque l'on convoque une Assemblée pour adopter des résolutions ou des réglemens, n'a-t-on pas toujours soin de préparer d'avance ces résolutions ou réglemens de telle sorte qu'ils soient adoptés unanimement par l'Assemblée et que par conséquent il n'y ait aucune contestation ou discussion? Mais supposons que nous nous fussions décidé à faire des objections en pleine Assemblée; supposons que nous fussions entré à ce sujet dans quelques détails; sans aucun doute on n'aurait pas manqué de faire valoir l'opinion contraire. Mais si nous nous fussions borné à cela, il n'y aurait eu aucun résultat produit. Il eût fallu, pour atteindre notre but, proposer des résolutions ou réglemens en amendement à ceux déjà proposés. Eût-il été possible de les mettre aux voix? Nous ne le croyons pas. Car en les proposant à une Assemblée de 7000 personnes (comme dit l'Avenir) on peut supposer qu'il y aurait eu des personnes en faveur de l'amendement et d'autres en faveur de la motion principale. Pour lors, comment savoir de quel côté penchait la majorité? Était-il possible de le dire? Tout le monde dirait que c'était impossible. Alors à quoi auraient servi nos objections? Aurait-on pu dire, comme l'Avenir, que nous eussions été écouté avec déférence? Non, c'est vraiment ridicule que de supposer un pareil procédé, et c'est avoir bien peu de preuves en sa faveur que d'user, pour se défendre, d'un pareil argument.

Mais ce n'est pas tout. L'Avenir dit: le rédacteur des Mélanges "était venu à l'Assemblée dans ce seul but sans doute." Mais quel est ce but? Il ne peut être que l'un des trois suivants: Ou de désapprouver les réglemens; ou de faire des objections à l'Assemblée, ou d'être écouté avec déférence. En vérité, l'Avenir est impayable! D'abord nous nions être venu pour désapprouver les réglemens; nous nions en second lieu être venu pour faire des objections à l'Assemblée; et enfin nous nions être venu, pour être écouté avec déférence, car nous n'avions nullement intention d'élever la voix en cette occasion. Ainsi donc encore une fois, l'Avenir se trouve avoir fait un avancé sans fondement, et imaginé dans le seul but de nous attribuer des intentions que nous n'avions pas.

Plus loin, l'Avenir ajoute: "Si le comité eût écouté toute réclamation, l'éditeur aurait raison; le comité serait coupable." Eh bien! il est évident pour tout le monde qu'en effet le comité a écouté toute réclamation, et voici comment: en ne publiant pas d'avance sur les journaux les résolutions et réglemens d'une association d'une pareille importance, et en ne les rendant publics qu'à une Assemblée où, comme nous l'avons dit, il était impossible de réclamer. Nous laissons au public à tirer alors, en faveur de l'éditeur et contre le comité, les conséquences qui découlent nécessairement de ces faits.

Nous n'en dirons pas davantage, bien que chaque ligne de l'article de l'Avenir [cite plus haut] pût être le sujet d'un raisonnement non moins victorieux contre l'Avenir. Mais nous désirons mettre un terme à une pareille discussion. C'est l'Avenir qui nous a attaqué; voilà notre dernière réponse. Que, pour lui, il réplique comme il lui plaira, nous n'en dirons davantage sur ce point. En terminant nous nous contentons de citer le passage suivant du même journal, en réponse à notre article de mardi; nos lecteurs pourront juger eux-mêmes la question:

"Les Mélanges Religieux nous paraissent connaître mieux que nous les circonstances exceptionnelles relatives à M. Morin. Nous nous sommes bornés à constater le fait de l'absence de l'honorable monsieur, parce que son nom a été mentionné sur toutes les affiches et les circulaires. Quant aux raisons qui ont porté M. Morin à agir de la sorte, nous ne doutons nullement qu'elles ne soient consciencieuses, et que nous n'attendions pas lui en faire un reproche, surtout avec l'assurance que nous avons que M. Morin prêtera tous les jours à l'Association l'appui de ses talens et de son influence."

LECTURE A L'INSTITUT.

Hier soir, L. V. Sicotte, écrivain, avocat, a fait devant l'Institut Canadien une lecture sur "l'Histoire étudiée au point de vue de l'économie sociale. Après quelques mots expliquant le peu de temps consacré à rédiger ce travail, M. Sicotte a pris l'histoire à ses limites les plus reculées, et a fait voir quelle fut l'économie sociale chez tous les peuples. Il s'est arrêté sur le législateur sublime du peuple Juif et a fait en peu de mots l'histoire de sa législation. Plus tard, il nous a montré les Grecs et les Romains soumis à un ordre de choses différent, et reconnaissant dans le monde deux classes d'hommes, les maîtres, et les esclaves. Il a signalé en passant les vices de ces législations, et puis par degrés est venu à aborder le moyen-âge, où il n'a pas manqué de parler de la puissance souveraine des papes sur toutes les royautes de la terre. Ensuite suivant la chaîne des années, le lecteur a arrêté ses regards sur l'économie sociale des temps qui virent disparaître mille et une petites principautés, mille et un petits princes féodaux, pour faire place à quelques grands monarches en qui se réunirent les puissances individuelles de toutes les petites royautes disparues, et qui furent régir seuls le monde entier. M. Sicotte nous a peint en cet endroit la condition du peuple et la condition des gouvernans, condition qui n'était que le fruit de l'économie sociale d'alors. Il a inlinqué les vices de celle-ci, pour bientôt nous présenter cette fameuse révolution de 89, qui ébranla le monde dans ses fondemens et qui le plongea pendant près de 40 ans dans une suite non interrompue de guerres, de révolutions et de crimes sans nombre. Cette révolution, nous a dit le lecteur, éclata, parce que les peuples sentirent qu'ils n'étaient pas nés pour les rois, mais que c'était les rois qui étaient nés pour les peuples. Aussi nous fait-il voir dès

cet instant les rois perdant peu à peu leur puissance absolue, et les peuples participant tous les jours de plus en plus au gouvernement des états. Dès cet instant aussi, commença une ère nouvelle; ce fut celle de la démocratie, dont le règne aujourd'hui semble devoir s'affermir pour de longues années. Enfin, M. Sicotte a terminé, en disant qu'il était impossible de ne reconnaître pas la tendance universelle des peuples vers cette démocratie. On ne doit pas s'étonner, a ajouté le lecteur en finissant, des faits et des actes de nos jours; c'est l'œuvre des temps qui s'accomplissent, c'est un grand acte qui se termine.

M. Sicotte a traité son sujet à la satisfaction du grand nombre de ses auditeurs; mais peut-être ne sera-t-il pas mauvais de faire quelques remarques que nous a suggérées la réflexion.

Ce travail était peut-être trop philosophique ou plutôt trop sentencieux; c'est-à-dire qu'il eût peut-être été préférable de s'attacher moins à résumer les faits en quelques sentences. Il eût été plus attrayant pour un grand nombre des auditeurs de voir les sentences énoncées de quelques faits qui auraient résumé en eux toute l'économie sociale de l'époque. Le travail eût été sans monotonie et eût été plus facile à suivre; car, il faut le dire, peut-être la lecture de M. Sicotte a-t-elle été un peu monotone. Du reste, il n'y a rien à faire valoir le bon côté de toutes les législations et en montrer le côté faible; il a signalé, d'une part, la sagesse des législateurs, et de l'autre, leurs faiblesses, leurs errements et leurs manquements. Sans doute que si le temps ne lui eût pas manqué, M. Sicotte aurait un peu plus appuyé sur l'influence immense du catholicisme sur l'économie sociale qui existait à l'arrivée du Christ dans le monde; il sût entré dans de plus grands détails en parlant de l'influence du christianisme sur la condition du peuple, et se fût arrêté quelque temps à nous montrer le Christ prêchant le premier sur la terre, la liberté de tous, et posant les bases de cette même liberté qui ne devait que plus tard et bien longtemps après exercer un empire souverain sur les hommes.

A part cela, on ne pouvait mieux désirer. Les idées étaient heureuses et les phrases les rendaient on ne peut mieux. Les divisions étaient tranchées, et les différents systèmes d'économie sociale présentés avec tant de clarté et avec des raisonnements si justes, qu'il était impossible de n'en pas saisir de suite les traits principaux; d'ailleurs, le lecteur avait bien soin de les mettre en parallèle les uns avec les autres, pour nous montrer par l'étude de l'économie sociale la marche continue de tous les peuples vers la liberté. En terminant, nous ne pouvons que féliciter l'Institut du choix de ce nouveau lecteur, si bien et si souvent applaudi par un nombreux auditoire, qui était composé de dames et de messieurs, bien que le lecteur ne s'adressât à lui que par le mot: messieurs.

Après la lecture de ce beau travail, M. O'Reilly fut appelé à grands cris et pria d'adresser quelques mots à l'Assemblée; ce que le zèle missionnaire fit avec le talent et l'éloquence qui le caractérisent.

La Gazette de Québec du 7 répond comme suit à notre article à son adresse à propos des résolutions passées à Québec par les congrégationalistes:

"Nous avons été attaqué d'une manière tant soit peu injuste par les Mélanges Religieux de Montréal pour n'avoir pas le premier commenté la résolution nuisible dans sa tendance (obnoxijs), publiée dans la Gazette du 29 mars, telle qu'elle nous fut transmise par un correspondant. Notre attention ayant été attirée au rapport, publié dans le Montreal Witness, de l'Assemblée où fut passée la résolution, avec demande de publier le tout, nous promîmes de le faire; et le rapport, avec quelques remarques d'un correspondant, était composé, quand nous reçûmes les Mélanges; mais nous désirions que les personnes y concernées eussent une occasion de s'expliquer, si elles le désiraient, et dans l'intervalle nous exprimâmes notre opinion sur la mauvaise tendance du rapport et notre regret qu'il eût eu le jour. Mais en voyant l'article des Mélanges, nous résolûmes de supprimer le tout. La raison pour laquelle ce journal prétend que nous eussions dû le premier censurer les procédés, est justement celle pour laquelle nous étions d'un avis contraire. Si notre confrère s'imagine que nous allons entrer dans une discussion religieuse, il se trompe. La Gazette de Québec n'a jamais été et ne sera jamais un papier de SECTE ou de PARTI. Quelque soit la dénomination religieuse à laquelle appartient l'éditeur (de la gazette), celle-ci conservera son indépendance des SECTES ou des PARTIS, tout en leur rendant justice à tous."

UNE RUMEUR.

Nous ne donnons pas ce qui suit comme certain, car nous ne le savons que par rumeur. Mais toujours est-il que l'on dit que l'Hon. W. H. Draper, juge puisné dans le Haut-Canada, va être nommé vice-chancelier, que l'Hon. R. B. Sullivan remplacera l'Hon. Draper, que l'Hon. M. Price serait fait secrétaire provincial, l'Hon. M. Cameron deviendrait commissaire des terres, et quelqu'un ajouta que M. Killaly remplacerait M. Cameron dans ses fonctions de second commissaire des travaux publics.

Ce matin, on faisait courir le bruit que toute la haute-ville de Québec était brûlée. Nous avons été aux informations, et nous apprenons qu'il n'y a eu qu'une seule maison de brûlée.

CORRESPONDANCE.

RETRAITE A L'ASSOMPTION.

M. le Rédacteur. Notre paroisse vient de jouir du plus beau des spectacles, celui que nous offre notre religion sainte dans le temps précieux d'une mission.

Depuis trois semaines, quatre Révérends Pères oblats de Marie Immaculée, dont je ne crois pas devoir donner les noms, de crainte de blesser leur modestie, ont prêché une retraite avec zèle, et une étonnante charité, à un auditoire des plus nombreux et des plus dociles à la parole sainte. Notre paroisse n'ayant pas joui, avant ce moment, des avantages d'une retraite, nous ne nous attendions pas aux fruits étonnans qui en sont généralement l'heureuse conséquence, surtout lorsque ces services sont dirigés par de charitables missionnaires, qui ne comptent de beaux jours que ceux qu'ils passent aux pieds des autels, dans les confessionnaux ou dans la chaire évangélique pour y enseigner la voie du salut. Aussi, quelle constance dans les efforts de leur zèle! Quelle charité envers tous les infortunés qui veulent enfin revenir de leurs funestes égarements! Ce fut certainement le cas au milieu de nous dès le premier jour, l'attentif auditoire fut vivement ému, et les prédications suivantes ne firent que fortifier et augmenter ces profondes émotions. A l'exception de quelques jours de grosses pluies, où la foule était néanmoins nombreuse, l'église a toujours été remplie de monde. Le mauvais-état des chemins, la difficulté, pour ne pas dire le danger de traverser la rivière sur les mauvaises glaces; rien n'a pu empêcher le peuple de se rendre à l'église le matin et le soir.

Depuis cinq heures du matin, chaque jour, jusqu'à la nuit tombée, voyait ces prêtres pieux dévoués au confessionnal, à l'autel, dans la chaire; un religieux respect les suivait partout. Sans cesse voyiez-vous couler de douces larmes. Aussi, dans cette grande paroisse de l'Assomption, on croit qu'il reste à peine une douzaine d'individus qui n'aient point profité de ce temps de grâces; et encore sur ce nombre, il peut s'en trouver plusieurs que la pauvreté ou des raisons spéciales excusent de négliger. Tous les autres se sont confessés avec empressement, et les deux communions générales ont couronné ces jours de salut et de bonheur.

La presque totalité de la paroisse s'est rangée sous la bannière de la tempérance, très volontairement, sans grands efforts de la part des missionnaires qui ont laissé la liberté entière aux individus.

Il n'y a point d'impies ni d'athées à l'Assomption; les livres à belle reliure gratuitement offerts n'y trouvant point d'acceptants; Monseigneur en a banni l'entrée en prouvant l'absurdité et la folie que contiennent ces sortes de livres destructeurs. Mais il y a à l'Assomption, comme partout ailleurs, des négligents qui n'osent plus ensuite revenir à leur pasteur. C'est alors qu'une mission est nécessaire pour les ramener tous au bercail.

Dimanche le 9 vers les quatre heures et demie du Pape-midi, après la clôture de la retraite, les citoyens se sont rendus à la sacristie, c'est à dire autant qu'elle en a pu contenir, pour témoigner leur reconnaissance à leurs amis spirituels, en la présence de Monseigneur, de messire le directeur, messire Dorval, et de plusieurs autres messieurs ecclésiastiques du collége; oh! spectacle touchant! pendant la lecture du remerciement, les citoyens mêlent leurs larmes avec celles des bons missionnaires, regrettant mutuellement de se laisser. Quand nous reverrons-nous? seuls mots qui s'échappent. Ce matin, un très grand nombre de citoyens se sont rendus à l'église, dès cinq heures, pour assister à leurs dernières messes comme pour leur dire adieu au pied de l'autel, où ils les avaient vu si souvent pendant la mission, priant pour tous.

S'il vous plaît, monsieur le rédacteur, de vouloir bien insérer ce qui suit, avec les noms au bas; ce serait trop exiger que de vous demander l'enregistrement de tous.

Aux révérends Pères Oblats de Marie Immaculée, actuellement en mission à l'Assomption.

Nos révérends Pères, Nous les soussignés, citoyens de l'Assomption, prenons la liberté de nous présenter respectueusement auprès de vous, pour vous exprimer bien sincèrement notre gratitude et notre vive reconnaissance de l'insigne bienfait que votre charité ardente et votre infatigable zèle nous ont procuré pendant cette mission, trop promptement passée!

Nous ne pouvons jouir d'un plaisir plus ineffable ni plus réel que celui que vous nous avez fait goûter avec tant de délices, en nous montrant la voie du salut, celle qui devra nous conduire dans la céleste patrie!

Où! veuillez en être bien persuadés, nos révérends pères; vos sages et salutaires instructions resteront gravées dans nos cœurs pendant tous les jours de notre vie; vous nous serez toujours présents, bien que nous n'ayons eu le bonheur de vous posséder au milieu de nous qu'un petit instant!

Nous saisissons en même temps cette occasion pour exprimer aussi notre reconnaissance à Sa Grandeur Monseigneur l'évêque de Kingston, notre pasteur chrétien, de nous avoir procuré de si beaux jours de salut, en vous appelant auprès de lui pour lui porter secours dans le saint ministère.

Collège de l'Assomption J. C. Faribault  
L. J. Chs. Czouneuve Amable Archambault  
Laurent Leroux G. Chagnon  
Laurent Dorval P. U. Archambault  
Eugène Archambault Ls. G. Nolin  
Thomas Bédard Amable Jetté

UN CITOYEN de l'Assomption.

FAITS DIVERS.

LE TEMPS.—Depuis mardi, le temps continue à être doux et beau. Hier, le vent a été fort tout le jour, et le ciel couvert. Cette nuit, il a plu en grande abondance, et aujourd'hui la température est douce et fraîche, et le ciel est seréin.

PLACE-D'ARMES.—La corporation a commencé depuis quelques semaines à faire planter des arbres tout autour de la Place-d'Armes. Espérons que l'ombrage ne sera pas assez fort pour couvrir le lieu où l'on se propose de mettre plus tard un jet-d'eau, et par là faire perdre le souvenir de cette belle amélioration.

ELECTION DE TERREBONNE.—Mardi s'est terminée l'élection du comté de Terrebonne; l'Hon. L. M. Viger est élu par une majorité de 1715 voix! Nouvelle preuve de la popularité du gouvernement actuel; nouvelle preuve de sa force, et nouveau motif pour tous les Canadiens de le soutenir et d'avoir confiance en lui. Quant à M. Scott, il n'a reçu que 104 voix, malgré l'influence et la protection de M. A. B. Pappincau qui ne s'est retiré de la lutte, que pour lui donner une chance de supplanter l'Hon. L. M. Viger.—Voici l'état des voix à la clôture, état que nous empruntons à la Minerve, et qui s'accorde avec celui qu'un ami a eu l'obligeance de nous passer.

	M. VIGER.	M. SCOTT.
Stc. Thérèse	186	12
St. Janvier	84	39
St. Jérôme	51	8
St. Martin	121	36
St. Rosa	283	4
St. Vincent	192	0
Terrebonne	152	0
St. François	86	0
St. Anne	170	0
New-Glasgow	129	4
Abercrombie	18	1
	1819	104
Majorité	1715	

ELECTION DE TROIS-RIVIERES.—Les candidats à la représentation de cette petite ville sont MM. Bureau et Polette. Si...

ELECTION D'OXFORD.—Nous voyons par le Palot que la nomination pour ce comté doit se faire le 24; on croit qu'il n'y aura pas d'opposition.

NAVIGATION.—Depuis mardi, le St. Louis, le Richelieu et le Fire Fly sont arrivés à Montréal. Le Richelieu a quitté pour Sorel hier, et le St. Louis traverse entre Laprairie et Montréal, jusqu'à ce que le Prince Albert puisse reprendre ses voyages réguliers.

TELEGRAPHE.—Nous voyons par le Packet de Bytown qu'il était question de convoquer une assemblée dans cette ville pour considérer s'il serait convenable d'établir un télégraphe entre Bytown et Prescott.

SRELEY.—Nous voyons que ce fameux courtier n'est pas mort, mais qu'il se rétablit rapidement, et pourra bientôt être mis entre les mains de la justice, pour subir son procès.

NOTAIRES.—Le Canadien nous apprend que Philippe Huet et Thomas Gauvin, écrivains, ont été admis à pratiquer comme notaires.

DECISION.—Le notaire de sa majesté à Québec prétendait devoir être employé dans tous les cas où le gouvernement est partie dans un acte notarié; la chambre des notaires a réclaté; et le gouvernement, nous apprend le Canadien, a déclaré la prétention du notaire de Sa Majesté non fondée.

PRECAUTIONS!—Une lettre de Québec, en date du 11, nous apprend que les deux nuits précédentes les portes de la ville ont été fermées. En vérité c'est ridicule de jeter ainsi l'alarme parmi la population, et faire croire à des complots qui n'ont d'autre origine que le cerveau exalté de quelques individus ou méchants ou avides emplois.

ASSEMBLEE.—L'assemblée des Irlandais, à Québec, a eu lieu le 11; on a passé des résolutions en faveur de l'Irlande, etc.; M. McMahon présidait, et les journaux annoncent que le tout s'est passé assez paisiblement.

DE LA PRUDENCE!—Les autorités militaires, à la suggestion de personnes, ou de nous ne savons quelle tête échauffée, ont fait doubler la garde ordinaire de la station du parlement. Ce sont des précautions aussi stupides qui peuvent créer une irritation, à laquelle personne ne songe quand on ne l'exécute pas.

CAISSE D'ECONOMIE DE ST. ROCH.—Cette institution naissante s'annonce sous les plus heureux auspices. Pas moins de 2239 14 6 y ont été placés en dépôts par 60 déposants; c'est beaucoup pour un temps de disette comme celui-ci. Nous disons aux habitants de Saint Roch: Courage et persévérance dans une œuvre aussi bonne et aussi fructueuse pour vous.

SIGNE EXTRAORDINAIRE DU PRINTEMPS.—On dit qu'il a été vu, hier et samedi, dans les environs de Québec, un grand nombre de tourterres. A Montréal elles se vendent quantes sous la couple.

Le bateau à vapeur transier, appartenant à M. Barras, a repris son service entre Québec et la Pointe-Lévi. On se rappelle que l'été dernier cet entreprenant propriétaire a fait des efforts pour établir une ligne régulière de communication entre les deux rives du fleuve. Il faut espérer que l'encouragement public lui permettra de rendre ses voyages plus fréquents encore.

UN ENFANT VOLÉ.—Dans le village de Napanock, comté d'Ulster, état de New-York, le 13 décembre 1847, un enfant a été enlevé à ses parents et emmené vers le Haut-Canada. Cet enfant se nomme Alonzo McElroy, fils de William H. McElroy, résidant dans la localité nommée plus haut; il doit avoir quatre ans dans le mois de juin prochain; il a les yeux bleus-noirs, cheveux bruns et une belle complexion; il a aussi une petite couture perpendiculaire sur le milieu du front remontant dans les cheveux, trois quarts de pouce de long.

Le père infortuné s'est mis à la poursuite de son enfant jusque dans le Haut-Canada où il en perdit les traces. Cet enfant avait été vu avec un homme qui conduisait deux grands chevaux gris sur un wagon dans lequel il y avait des valises.

Ceux qui pourraient en donner connaissance rendraient service au public en dénonçant un coupable; à cet enfant lui-même et à ses inconsolables parents. Outre cela le gouverneur Young, de l'état de New-York, offre cinq cents piastres de récompense, et les parents en offre trois cents, ce qui forme une somme de \$800 pour l'appréhension du coupable le recouvrement de l'enfant.

TENTATIVE DE VOL.—Nous voyons par les journaux d'en bas qu'un homme a tenté de voler la Banque du Nouveau Brunswick en descendant dans une des cheminées. Mais arrivé vers le milieu de la dite cheminée, notre homme s'est trouvé être d'un embonpoint trop fort, et il s'est arrêté dans ses péripéties d'un nouveau genre. Dans ce moment de contrariété, il a jugé que le seul parti à prendre était de s'en retourner par où il était venu; cela pensé, il a voulu effectuer son ascension, mais impossible; la cheminée n'a pas voulu céder et a persisté à vouloir conserver sa proie, si bien que le lendemain, notre homme y était encore, et que l'on n'est parvenu à l'en retirer qu'en pratiquant une ouverture dans le mur.

MASSACHUSETTS.—L'hon. J. Q. Adams, dont nous avons annoncé le décès dernièrement, est remplacé au congrès par M. Horace Mann, un whig.

UNE DECISION D'UN PEUPLE LIBRE.—La Cour Suprême, qui siège dans le King's County, dit le Herald de New-York, vient de décider que les personnes de couleur sont inhabiles à pratiquer au barreau, car, à ajouté la cour, la constitution ne renferme pas une clause spéciale à ce sujet!

MGR. HENRI.—Mgr. Henri est arrivé à Southampton le 7 mars, après une traversée de 15 jours.

CLEVELAND.—Le Cleveland Herald dit que la population catholique de cette ville est de 4000 âmes.

UN EX-ROI.—Louis Philippe est né le 6 octobre 1773, il a donc 75 ans.

UN DUC.—Le duc de Cambridge a maintenant 74 ans.

AMERIQUE CENTRALE.—Des lettres particulières en date du 14 février nous apprennent que l'on s'attendait d'un moment à l'attaque décisive des Anglais sur le Nicaragua. Le gouverneur a adressé au peuple une proclamation pour l'exhorter à la résistance.

Dans l'état de Salvador, Don Doroteo Basconzelas, homme de résolution, a été appelé à la présidence.

Nous apprenons par cette voie qu'une révolution avait éclaté à Guayaquil (Equateur), le 24 novembre. Le pays était dans la plus vive agitation, et le général Florès était impatiemment attendu comme le seul homme capable de mettre fin à un tel état de choses.

TRIPLE NOMINATION DIPLOMATIQUE.—Le sénat a confirmé les choix du président pour la nomination de trois chargés d'affaires. M. L. Martin, présentement attaché à la légation de Paris, a été nommé chargé d'affaires à Rome; M. John Appleton en Bolivie, et M. Elijah Hise à Guatemala.

PROCÈS DU GEN. SCOTT.—La cour d'enquête, réunie à Mexico, a ouvert ses séances le 16 mars. Sur une demande du général Scott, tendant à établir nettement sur quelles personnes portaient les accusations et l'enquête, il a été répondu que l'instruction avait à la fois pour but les accusations du général Scott contre le général Pillow et le colonel Duncan et les plaintes du général Worth contre le général Scott. Celui-ci s'est alors exprimé avec quelque amertume sur l'étrange décision qui l'avait dépourvu du commandement en chef pour le réduire, en quelque sorte, à l'état de prisonnier sur parole, et le faire passer du rôle d'accusateur à celui d'accusé.

Un tel début semblait présager des débats animés; mais cette attente a été déçue par un assez brusque retrait de la plupart des plaideurs. Le général Worth a déclaré que, pour le bien du service, il retirait les plaintes proferées par lui contre le général Scott. Celui-ci, de son côté, a annoncé qu'il suspendait ses poursuites contre le colonel Duncan. L'affaire du général Pillow était donc seule en discussion aux dernières nouvelles (21 mars). Cependant, le reste paraît seulement avoir été différé, car on a retardé le départ de M. Trist pour les Etats-Unis afin qu'il pût comparaître comme témoin contre le général Scott.

LA MAISON DE LOUIS-PHILIPPE.—On lit dans l'Express: « La maison qu'occupait Louis-Philippe, en compagnie de M. de Talleyrand, pendant son séjour aux Etats-Unis, existe encore, et se trouve sur la route de Bloomingdale. Elle est vacante en ce moment, et un journal du matin dit que, sans doute, elle pourrait être louée à un prix modéré à son ancien locataire. Dans cette propriété, sur le bord de la rivière, se trouve un rocher sur lequel M. de Talleyrand avait l'habitude d'aller s'asseoir et lire tous les matins, et qu'on appelle encore le Rocher de Talleyrand. Sans aucun doute, ce rocher a été pour lui et pour son compagnon Louis-Philippe un siège beaucoup plus doux que tous ceux qu'ils ont ensuite occupés pendant le cours de leur vie politique. »

CE QUE SERA LA FRANCE.—Quelle que soit la forme adoptée par le gouvernement républicain, soit que l'assemblée constituante nous donne des conseils, un directeur ou un président, ses fonctions suprêmes, n'étant que temporaires, assurent la paix de l'avenir. Il y aura sans doute encore des luttes, des changements de ministère, des dissidences qui réjouiront les assemblées législatives, mais il n'y aura plus de violence et ruineuses secousses. Ces terribles soulèvements populaires n'auront plus et ne renverseront que les gouvernements qui ont la prétention d'être perpétuels. Lorsqu'il y a une limite de temps assignée à la durée du pouvoir on prend patience, on attend le terme fixé, l'époque régulière où le vœu national se manifeste légalement et apporte dans l'ordre gouvernemental de pacifiques changements et des modifications salutaires.

La prophétie est donc aisée et certaine.—La France a vu sa dernière révolution. EUGENE GUIXOT.

PAS MAL POUR UN BRIGAND.—Un jeune homme de Paris, repris de justice, libéré depuis quelque temps, et qui était devenu depuis sa sortie de prison le terror de son quartier, s'est joint aux hommes de son arrondissement, a pris part à la confection des cartouches et à la garde des barricades. Cet homme, régénéré par l'enthousiasme et le contact de la probité de ses frères du peuple, disait alors: « J'ai été toute ma vie un mauvais sujet, un malfaiteur; mais si je rencontre un individu assez misérable pour voler dans un pareil moment, je serais le premier à lui plonger mon sabre dans le cœur. »

L'empereur Nicolas, s'il en faut croire un journal de New-York, ne se bornerait pas à mettre des capitaux à la disposition des Etats de l'Europe; l'Afrique aurait aussi sa part dans ses placements de fonds; et un emprunt serait au moment d'être conclu par les Etats-Unis avec S. M. I., par l'entremise du chargé d'affaires de Russie.

Lord Granville Somerset, membre du Parlement et ancien commissaire en chef des bois et forêts, est mort à l'âge de 56 ans.

Un poète turc, natif de Smyrne, Ess'ad Effendi, auteur de plusieurs ouvrages, qui lui avaient valu la faveur du sultan vient de mourir à Constantinople, laissant une fortune considérable. Il a légué 100,000 piastres (250,000 francs) pour l'assainissement des rues de cette capitale, qui sont pour la plupart, pleines d'eaux stagnantes, et le reste de sa fortune à sa ville natale, dans le même but d'assainissement.

REHABILITATION DU MARÉCHAL NEY.—Le gouvernement provisoire prépare un décret stipulant que la condamnation du maréchal Ney, inscrite sur le registre de l'ex-chambre des pairs, devra être considérée comme nulle et non avenue, et que sa réhabilitation sera réclamée de la chambre nationale le constituant.

LE PEUPLE A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.—Quel ju' un appelle tout à coup l'attention sur le grand tableau placé au-dessus du bureau derrière le fauteuil de la présidence, qui représente la prestation de serment de Louis-Philippe à la charte, et les cris: Il faut le déchirer! il faut le détruire! se font immédiatement entendre.

Des hommes qui sont montés sur le bureau se disposent à donner des coups de sabre et d'épée dans le tableau.

Un ouvrier, armé d'un fusil double, qui se trouve dans l'hémicycle, s'écrie: Attendez! je vais tirer sur Louis-Philippe! Au même instant deux coups de feu éclatent. (Cris divers)

Un autre ouvrier s'élance immédiatement à la tribune et prononce ces mots:

« Respect aux monuments! respect aux propriétés! Pour quoi détruire? Pourquoi tirer des coups de fusil sur ces tableaux? Nous avons montré qu'il ne faut pas mal traiter le peuple; montrons maintenant que le peuple sait respecter les monuments et honorer sa victoire! »

Ces paroles, prononcées avec énergie et une véritable éloquence, sont couvertes d'applaudissements.

On s'empresse autour du brave ouvrier, et on lui demande son nom. Il déclare se nommer Théodore Six, ouvrier tapissier.

M. DE LAMARTINE.—Génie brillant, mais esprit versatile; cœur généreux; mais toujours accessible à la passion du moment; orateur magnifique; mais plaçant trop haut dans le vague des théories pour redescendre aisément au positivisme de la pratique; tel nous le connaissons, tel nous le montrât son passé parlementaire. Prompt à se laisser séduire à toutes les grandes utopies, à toutes les causes qui lui offraient une sorte d'attrait poétique; c'était avec son imagination enthousiaste plutôt qu'avec sa raison qu'il avait jusque-là abordé la politique. Aussi son influence s'en était-elle ressentie; et sa parole magique n'avait-elle guère de retentissement au-delà de son auditoire; il avait des admirateurs, mais pas un seul adepte, et, comme ces autres qui brillent sans éclater, son éloquence ravissait mais ne persuadait pas.

Un tel caractère présentait donc un double danger, dans les circonstances nouvelles, où il se trouvait placé: on était en droit de craindre qu'il ne se laissât aller, au courant de la popularité, ou que s'il essayait de lutter contre le torrent déchaîné, il ne fût emporté à son tour comme le royauté, comme le parti réformiste modéré.

L'événement a heureusement déjoué cette double crainte en un jour, en quelques heures, le poste à grandi aux proportions d'un homme d'état, le rêveur sublime a embrassé avec sa raison les réalités de la situation. M. de Lamartine nous est apparu tout à coup tel que nous ne l'avions jamais soupçonné; il s'est transféré en quelque sorte. D'incertain et de versatile, il est devenu inébranlable et fort; lui qui jamais n'avait su s'arrêter sur un terrain solide, il s'est posé, inflexible barrière, au point où la route devenait périlleuse; rien n'a pu l'émouvoir, lui qui se laissait aller naguère au courant de toutes choses; son éloquence seule est restée la même grande encore de toute la grandeur des circonstances. Il a donné enfin un démenti complet au précepte de Platon qui excluait les poètes de sa république.

Jamais homme n'a joué un rôle plus beau et plus inattendu; jamais âme plus vaste ne s'est aussi subitement dévoilée, jamais la puissance de la conviction, du dévouement, du feu sacré qui couvait au fond de ce cœur, ne s'était révélée d'une manière plus éclatante. Lui, que ses amis, ses collègues n'avaient vu hier encore que comme un instrument mélodieux, est devenu pour eux une voix prophétique; seul il les dirige, les fait marcher, les arrête; d'une main il contient le peuple, de l'autre il jette les fondements de la république; il est devenu en un jour la pensée et la voix, la tête et le bras de la France.

Le monde entier a lu et le monde entier admire cette magnifique déclaration de principes que M. de Lamartine a jetée à l'Europe, d'une main aussi ferme que tranquille, œuvre sans égale qui lui vaudrait à elle seule une couronne aux yeux de la postérité. Mais, veut-on savoir au milieu de quels travaux surhumains il enfantait cette grande conception? Le voici.

La séance du gouvernement provisoire durait depuis 60 heures, et tous ces hommes, debout dans leur œuvre, inébranlables dans leur pensée, continuaient de siéger sans paraître s'apercevoir que les nuits succédaient aux jours. On avait dressé des lits de camps dans la salle des délibérations, et les plus hardis s'y reposaient quelques heures, en attendant que les autres, succombant à leur tour, leur laissassent le soin de reprendre la tâche interrompue. Et quelle tâche! A chaque instant de nouvelles colonnes d'hommes armés font invasions dans les corridors; ce sont de nouvelles craintes à combattre, de nouvelles colères à conjurer; M. de Lamartine est toujours l'homme providentiel. Il se présente à la foule, attend que les cris s'apaisent, que les haïonnettes cessent de s'agiter sur sa tête, et puis, pour la quatrième fois, il dompte par le geste, par l'éloquence, par la raison, ce peuple accessible à toutes ces grandes pensées, même dans sa colère. Courrier des Etats Unis.

UN IMPOSTEUR.—Depuis long-temps un mendiant nommé Antonio Fachieu se tenait tous les dimanches à l'entrée de la Cathédrale, implorant la charité de ceux qui entraient à l'église ou qui en sortaient. Cet homme avait fini de la sorte par amasser une petite fortune, et l'on assure qu'il possède à Lafayette des propriétés pour une valeur de \$5,000, sans compter une somme de \$5000 en argent qu'il a déposée dans l'une des banques de cette ville. Fachieu, ayant été dénoncé à la police comme un imposteur, a été arrêté dimanche matin à son poste accoutumé et étroné au corps de garde. On a trouvé sur sa personne \$5 95 en petite monnaie. Pendant la semaine, le riche mendiant faisait l'aveugle, et accompagné de sa femme, récoltait une ample moisson d'aumônes.—Il est temps de mettre un terme à la mendicité qui égare la charité publique et exploite les meilleurs sentiments.

UN DOCTEUR TROP CONFiant ET UNE VOLEUSE TROP PRESSÉE.—Hier soir, deux dames arrivent en voiture à la porte du docteur X. L'une d'elles descend, entre dans le cabinet du médecin et le prie de vouloir bien aller donner une consultation à sa compagnie qui ne pouvait, dit-elle, quitter sa place sans l'aide de trois ou quatre personnes. L'obligeant docteur s'empresse d'y consentir, mais en rentrant il s'aperçoit que la visiteuse a profité de son absence pour ouvrir son bureau dans lequel se trouvait une somme de \$160. Par bonheur, la voleuse peu hardie ou trop pressée s'était contentée de prendre une pièce d'or qui lui était tombée sous la main, et le docteur en fut quitte pour \$10 et une consultation gratuite.

N. N. . . . natif de B. . . . est actuellement curé dans les environs de Dijon, et n'était pas venu à B. . . . Depuis dix ans. Tout récemment, il se rappela qu'il avait quelques affaires à régler dans son pays natal, un léger héritage de B. . . . Là, il apprit qu'une petite maison dont il avait hérité, l'ancienne maison paternelle, était habitée depuis dix ans par un artisan honnête, laborieux, mais peu aisé. Le lendemain de son arrivée, l'abbé N. . . . alla voir son locataire, qui le reconduisit à peine, et l'invita à déjeuner. Au dîner, l'abbé offrit de vendre sa maison. « Je l'achèterais volontiers, dit l'ouvrier, mais j'ai peu d'argent, et je dois d'abord vous payer dix années de loyer qui, à 80 fr. l'une, font 800 fr.—Nous nous entendons toujours, répondit l'abbé; combien ma maison vaut-elle pour vous?—Deux mille francs.—C'est un marché conclu; ma maison est à vous. »

L'artisan compta d'abord, pour le loyer, huit piles de cent francs; qu'il avait réunies à grande peine, puis il dit: « Maintenant, monsieur le curé, que! delai m'accordez-vous pour payer votre maison?—Mon ami, répondit l'abbé, je vous tiens quitte des dix années de loyer, et j'accepte ces huit cents francs comme un à-compte sur les deux mille de la maison. Quant aux 1,200 fr. qui restent, vous me les paierez quand vous pourrez. »

MORTS A LONDRES.—Dans la semaine finissant le 29 janvier il est mort à Londres 1457 personnes, dont une augmentation de 350 sur les années précédentes. Il y a eu dans la même semaine 1346 naissances.

MORTS EN FRANCE.—Par des statistiques, il est prouvé qu'en 1847, les morts ont de beaucoup excédé les naissances en Flandre; par différents retours, on serait porté à croire que les morts ont été aux naissances comme 4 est à 1.

DÉPENSES DE CHEMINS DE FER.—En Belgique, durant un an, le transport de 3,700,000 personnes et de 791,000 tonnes de marchandises a coûté 7,245,000 francs. En France, durant le même temps, le transport de 2,525,000 personnes et de 502,000 tonnes de marchandises a coûté 7,005,000 francs; d'où l'on voit que la dépense est moindre en Belgique.

BUDGETS.—Les Budgets sont comme suit: Belgique: 118,460,649 francs, donnant 27 francs 90 centimes pour chaque individu; la population était de 4,458,426 âmes.

France: 1,459,723,295 francs, donnant 41 francs 5 centimes pour chaque individu, la population étant de 35,400,483 âmes (avant la révolution qui vient d'avoir lieu).

Angleterre: 1,421,709,903 francs, donnant 51 francs 48 centimes pour chaque individu, la population étant de 27,634,228 âmes.

Hollande: 141,562,711 francs, donnant 43 francs 54 centimes pour chaque individu, la population étant de 3,247,655 âmes.

Prusse: 237,565,015 francs, donnant 15 francs 80 centimes pour chaque individu, la population étant de 16,112,948 âmes.

Autriche: 37,200,000 francs, donnant 10 francs 43 centimes pour chaque individu, la population étant de 35,879,152 âmes.

MORTS A VIENNE.—Un journal de Vienne dit qu'en 1847, il est mort en cette ville 1259 personnes de plus que l'année précédente, et il y a eu 733 naissances de moins.

BULLETIN COMMERCIAL.

Nous empruntons au Herald de Montréal les faits suivants. En 1847, il est descendu de Montréal à Québec, par les steamers et les berges: 6,800 quarts d'ail, 2,900 de bœuf, 12,130 de lard; 4,200 tinettes de beurre, 2,010 têtes de bœuf, 479,787 quarts de fleur, 1,500 tonneaux de fer, 1,111 tonnes de mélasse, 4,001 de liqueurs spiritueuses, 3,000 boîtes de thé, 2,521 boîtes de tabac, 13,900 minots de blé, 2,300 boîtes de verre, 4,000 boîtes de savon. Il a été reçu en 1847, à Montréal par Lachine, 839,890 quarts de fleur, dont 479,787 ont été envoyés par Québec et 251,119 embarqués à Montréal pour l'étranger; il en est donc resté en ville 78,484 quarts. Ajoutant à ce dernier chiffre celui de 75,000 quarts qui se trouvaient à Montréal à l'ouverture de la navigation, on avait au 25 novembre une quantité de 153,484 quarts de fleur, quantité qui n'était pas suffisante pour la consommation durant la saison.

NAISSANCES.

A Montréal, le 29, la dame de J. H. Evans, écr. a mis au monde un fils.  
A Niagara, le 6, la dame de W. H. Dickson, écr. M. P. P., a mis au monde une fille.  
A Ste. Catherine, le 10, la dame de T. M'Intyre, écr., a mis au monde trois filles.

DÉCÈS.

A Wexford, H. C., M. Daniel Aiken, à 120 ans; il s'était marié 7 fois. Il avait 570 petits-fils et arrière-petits-fils, dont 370 étaient des garçons et 200 des filles.  
A Ste. Anne de Laperade, M. Idas Mayrand, pilote.  
A la Pointe Claire, le 10, dame Virginie D'Aout, épouse de M. Prosper Pilon, à 21 ans et six mois.

THE PILOT

And Journal of Commerce  
Se publie le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI matin, au Bureau, No. 3, Place d'Armes, Montréal.—Souscription: CINQ PIASTRES par année.

The Weekly Pilot,

Se publie tous les VENDREDIS matins, pour les campagnes.—Souscription, TROIS PIASTRES par année.  
W. H. HIGMAN & T. DONOGHUE,  
Imprimeurs, Editeurs et Propriétaires.

Les livres et autres ouvrages d'imprimerie sont exposés proprement à ce Bureau.  
13 avril.

JOURNAL.

Le Journal d'Agriculture (Français) paraît tous les ans au commencement de chaque mois; le prix de souscription n'est que de cinq chelins par année, les frais de poste à part. Ce journal a une grande circulation; il reçoit des annonces. C'est un journal où les marchands, les agriculteurs, les hommes de profession, &c., doivent avoir leurs noms et leurs adresses, etc.  
Les communications, lettres, etc. doivent être adressées, franches de part, à M. l'éditeur.

BANQUE D'ÉPARGNES

DE LA  
CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON:

Monsieur l'Evêque Catholique de Montréal.

Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président,  
A. Larocque, V. Président,  
Francis Hicks,  
L. H. Holton,  
Damase Masson,  
Nelson Davis,  
Henry Judah,  
L. T. Drummond,  
Joseph Beaubien,  
Joseph Bourret,  
Et. Mulholland,  
Edwin Atwater,  
Barthw. O'Brien,  
Jacob DeWitt,  
Joseph Grenier.

AVIS est par les présentes donné que cette Institution prêtera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts.—Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jours de Vendredi, où que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour, dans la semaine; le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN DOLLINS,  
Secrétaire et Trésorier.

BANQUE D'EPARGNES

EXTRAIT. Balance due aux déposants, 31 décembre 1847. 262675 11 7

Balance due ce jour aux déposants. Par ordre du Bureau. JOHN COLLINS, Caissier.

Bureau de la Banque d'Epargnes, de la Cité et du District, Rue St. François Xavier, 3 mars 1848.

ARCHITECTURE.

M. S. BAILLARGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Louis Haute-Ville, Québec.

LE REPERTOIRE NATIONAL. RECUEIL DE LITTÉRATURE CANADIENNE.

Les chefs-d'œuvre sont rares et les écrits sans défaut sont encore à naître. (Le Canadien de 1847.)

PROSPECTUS.

Nous soumettons aujourd'hui, au public Canadien, le projet d'une compilation, qui, suivant l'avis d'un grand nombre d'hommes instruits, devra être très-utile aux jeunes gens studieux, aux écrivains du Canada, et très-intéressante pour les personnes qui aiment la littérature nationale et qui voudront étudier son enfance, ses progrès et son avenir.

Nous voulions donc réunir dans deux volumes les meilleures productions des littérateurs Canadiens, maintenant éparses dans les nombreux journaux franco-canadiens qui ont été publiés depuis un demi-siècle.

Après avoir fait de longues et attentives recherches et consulté des écrivains distingués, nous sommes convaincus, et nous le disons sans crainte d'être démenti plus tard, que la republication d'un bon choix des meilleurs écrits Canadiens fera certainement honneur au pays et à ses écrivains.

La littérature Canadienne, il est vrai, ne se compose encore, pour ainsi dire, que de simples essais, en vers ou en prose, pour la plupart l'œuvre de jeunes gens dont le goût n'était pas encore bien formé, et que les études et la connaissance du monde n'avaient pas encore mûris. Mais au milieu des défauts de composition, et souvent des incorrections de style, le talent étincelle et brille, comme l'électricité à travers de légères nuages. Grand nombre de ces essais, toutefois, sont évidemment l'œuvre d'homme au goût sévère, aux fortes études, aux vastes connaissances, qui se sont inspirés des beautés du pays, des belles mœurs du peuple, et d'une nationalité naissante et déjà combattue.

A part quelques volumes et quelques pamphlets, tous ces essais se trouvent en effet dans les énormes volumes des journaux périodiques. Jetés sur des feuilles politiques, comme quelques fleurs dans un goufre, ils ont disparu pour toujours, si une main amie ne les retire de l'oubli pour les faire revivre sous une forme plus légère, plus gracieuse et plus utile.

Nous pensons qu'outre le mérite de retirer de l'oubli comme nous venons de le dire, des écrits d'un grand mérite sur le rapport littéraire et sous le rapport national, le Répertoire aurait aussi l'effet d'engager un bon nombre d'écrivains éminents à reprendre leurs travaux littéraires, et tous les jeunes gens à travailler avec énergie à éclipser leurs devanciers. Car nous le tenons pour certain, ce qui jette le dégoût dans l'âme des écrivains Canadiens c'est de voir le fruit de leurs études et de leurs travaux passer avec les journaux périodiques dans un oubli éternel. Mais lorsqu'il auront l'espoir d'être tirés un jour de ce triste oubli et de trouver place dans le Répertoire NATIONAL, qui pourra être continué d'époque en époque par les amis de leur pays, ils travailleront davantage et mieux.

Quant à nous, si, par nos recherches, nous pouvons ajouter un nouveau fleuron à la couronne nationale, nous serons amplement récompensés de nos veilles et de notre labeur.

NOTRE PLAN.

Le Répertoire NATIONAL formera un recueil des meilleurs écrits publiés en Canada. Le recueil se composera de deux volumes de 384 pages, imprimés sur beau papier et avec de beaux caractères, dont le présent prospectus est un échantillon.

Le recueil sera publié par livraisons. Il en sortira une de 32 pages octavo tous les quinze jours.

Les écrits porteront la date de leur première publication, et seront insérés dans le Répertoire, sans subir aucun changement, afin que le lecteur puisse juger du mérite intrinsèque des auteurs, et comparer les progrès qu'a faits la littérature à différentes époques. Pour bien faire connaître ces différentes époques, il sera nécessaire quelquefois d'insérer des écrits de peu de mérite, mais alors le nombre en sera très-restreint. Lorsque les noms des auteurs seront connus ils seront mis en toutes lettres au bas de leurs productions.

Chaque volume sera accompagné d'une table alphabétique des matières y contenues. Le prix sera de QUATRE PIASTRES pour l'ouvrage, ou dix chelins par volume, payables après la publication de la première livraison de chaque volume.

Des listes de souscription seront déposées chez les principaux libraires de Québec et de Montréal, et au cabinet de lecture de l'Institut Canadien.

La publication sera commencée aussitôt que deux cent cinquante souscripteurs auront inscrit leurs noms sur les actes. Et le compilateur s'engage à compléter les deux volumes, une fois qu'il en aura commencé la publication. S'adresser franc de port, au soussigné, chez MM. Loli et Gibson, Montréal.

J. HUSTON,

MEMBRES DE L'INSTITUT CANADIEN.

ACADEMIE

POUR LES JEUNES DEMOISELLES.

Qui sera ouverte à ST. JEAN DORCHESTER, district de Montréal le 15 octobre prochain, par les SŒURS si avantageusement connues de la Congrégation de Montréal.

Cette nouvelle Institution, comme toutes celles que dirigent les Sœurs de la Congrégation, comprendra dans son plan d'éducation, toutes les branches d'enseignements qui peuvent entrer dans l'éducation des enfants de toutes les classes de la société. Outre la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la grammaire en langue française et anglaise; les autres branches d'une éducation complète, comme la géographie, l'histoire, la littérature, les ouvrages à l'aiguille de toute espèce, le dessin, la musique, etc. etc. seront enseignés dans ce nouvel établissement, aussitôt qu'il y aura un nombre suffisant d'élèves qui demanderont cette partie de l'enseignement, et qui seront prêts à le recevoir.

Les jeunes personnes seront admises dans l'Institution sans aucune distinction de croyance religieuse, et elles y jouiront d'une entière liberté de conscience; cependant, à raison du bon ordre nécessaire dans une Institution de ce genre, toutes devront se conformer aux exercices du culte extérieur de la maison.

Les prix de la pension et de l'enseignement seront réduits; et on pourra les connaître en s'adressant à ces Dames à leur maison à St. Jean, le premier, ou après le premier octobre prochain. Les branches d'une éducation libérale et soignée, comme le dessin, la musique, etc., seront payées à part.

Pour l'habillement et le trousseau, on n'exige rien en particulier; cependant il serait bon de voir les Sœurs à ce sujet.

On ne prendra aucune pensionnaire pour moins de trois mois; et pour éviter le dérangement dans les classes, il n'y aura point d'autre séance accordée aux élèves, que la vacance annuelle de quatre semaines, la fin de juillet, ou au commencement d'août.

À la fin de chaque année scolaire, il y aura un examen public, des prix et récompenses seront décernés aux élèves, qui se seront distingués par la bonne conduite, l'application et le succès. St. Jean, apôt. 1847.

THEO. HAMEL

PEINTRE D'HISTOIRE ET DE PORTRAITS.

L'HONNEUR d'annoncer aux citoyens de Montréal et au public en général, qu'il a établi son ATELIER dans la maison de M. BOULANGER, Rue Notre-Dame.

Ses ÉTUDES de PEINTURE seront visibles tous les jours depuis 9 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M. Montréal, 14 décembre 1847.

PROTRAIT DE FEU

M. H. HUDON.

D'APRES UN DESSIN D'UNE RESSEMBLANCE PARFAITE EXÉCUTÉ A ROME, D'APRES NATURE.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir une gravure magnifique en FAC SIMILE du dessin ci-dessus.

L'acquisition du Portrait de ce pieux Prêtre et de ce bon citoyen qui veut de perdre le pays, sera pour la plupart de nos compatriotes un doux souvenir de dévouement, de religion et de patriotisme. Prix de chaque copie 2s.

CHAPELEAU & LAMOTHE, Vis-à-vis le Séminaire.

A VENDRE.

UN VILLAGE ST. PAUL, un EMPLACEMENT de 50 pieds de front sur 100 pieds de profondeur, avec maison en pierre d'un étage et dépendances. S'adresser au village St. Paul à M. FRANÇOIS ARCHAMBAULT, et au village de l'Industrie à M. CHARLES GUYER. Village St. Paul, 20 mars 1848.

AVIS.

LE SOUSSIGNÉ informe respectueusement Messieurs les Curés, MM. les Marguilliers et Syndics de Paroisses, qui voudront bien le favoriser qu'il entreprendra toutes espèces de PEINTURES D'ÉGLISE, de la décoration de l'Évêché, telles que Arabesques, imitations de Fresques, Architecture, Bois, Marbre, etc. s'adresser J. CASIMIR CORSOULL, rue Panet No. 72 Faubourg Québec, ou par lettres, franchises de poste à M. A. F. TRODEAU, Grand Vicair de la Cathédrale. Montréal, 25 février 1848.—3f.

P. GENDRON,

IMPRIMEUR,

No. 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il on a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés. Qu'exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telles que :

- LIVRES, PAMPHLETS, CATALOGUES, BILLET D'ENTERREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHÈQUES, POLICES D'ASSURANCE, TRAITES, CARTES DE VISITES, CONNAISSANCEMENTS, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement. PRIX TRES-REDUITS. 6 novembre 1847.

LE VERITABLE PORTRAIT DE

S. S. PIE IX.

PEINT D'APRES NATURE, A ROME, EN 1847, ET GRAVÉ SUR GRAND PAPIER DE CHINE de 25 pouces de haut sur 22 pouces de large!!

CETTE MAGNIFIQUE GRAVURE, copie fidèle d'un des plus beaux chefs-d'œuvres de l'École Française, sera bientôt mise en vente chez les Soussignés.

L'intérêt toujours croissant qui entoure aujourd'hui LE GRAND APOSTRE DE L'ÉGLISE ET DE LA LIBERTÉ S. S. PIE IX ne peut qu'inspirer le plus vif désir de posséder le portrait d'un si EXCELLENT PONTIFE.

Les grandes dimensions et la mérite artistique de cette gravure, lui mériteront sans aucun doute, la première place dans les salons de nos concitoyens. CHAPELEAU & LAMOTHE, RUE NOTRE-DAME, VIS-A-VIS LE SEMINAIRE. Montréal, 19 novembre 1847.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

J. B. ROLLAND,

24, RUE ST. VINCENT,

MONTREAL.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières : le tout à des PRIX TRES-REDUITS. Montréal, 21 octobre, 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Écoles, etc., etc., à aussi bas prix que qui ce soit. Voir ses prix avant aller d'acheter ailleurs. J. B. ROLLAND. Montréal, 5 novembre 1847.

Librairie

EGGLESIASTIQUE

Le soussigné ont l'honneur d'annoncer au public et à leur amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE.

Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Écoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Enfin ils feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront. CHAPELEAU ET LAMOTHE.

AVIS

DANS la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER DE MAI prochain, PAMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CHELINS et DEMI par année, payables tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE chelins courant, payables par semestre. Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien.

Nous prions toutes les personnes, amies de notre journal, de vouloir faire connaître le présent avertissement dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangent avec nous, nous confieront, en le reproduisant, un service que nous leur rendrons dans l'occasion; On s'abonne chez MM. les Curés; A Québec, au bureau du Journal; No. 22, Rue Lamoignon; et chez MM. J. & O. Crémazie, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville. A Montréal, chez E. R. Fabre, écrivain, No. 3, Rue St. Vincent. STANISLAS DRAPEAU, PROPRIÉTAIRE. Québec, 17 mars, 1848.

ORNEMENTS D'ÉGLISE.

VIS-A-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL. CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE AGENTS DE J. C. ROBINARD DE NEW-YORK.

EN annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Église à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Établissement.

Au bon-vouloir et à l'encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage dès aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL. L'acheteur rencontrera toute la loyauté qui lui est due dans les prix de ces objets, ou les progrès de la Dorure et de l'Argenture, surtout en IMITATIONS mettent en défi les plus habiles connaisseurs. Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité. Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE et TOUJOURS A BON MARCHÉ.

L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de CHASUBLES TOUT FAITES.

—Aussi—

CROIX DE CHASUBLES

EN drap d'or avec brochures à RELIÉS en or, argent et couleurs. " DAMAS Blanc, Craonnois, etc. etc. brochés tout en or. " (couleurs assorties) " en or et couleurs. GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES EN drap d'or (imitation) à dessein très-riches et saillants. " Damas brochés en or et couleurs. " (assortis de couleurs) brochures riches, naires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES

N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

LES Étoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches. Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités.

ETOFFES ORNEMENTS.

Drap d'or à brochures très-riches en or, argent et couleurs (d'après les nouveaux). Moire d'or à festons riches et brillants. Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs. Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre de très-près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

ARGENTERIE D'ÉGLISE.

Le Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'Ostensoirs, Ciboirs, Encensoirs, Burettes etc.

N. B. Le Soussigné ne fait pas colporter d'Ornements d'Église dans les campagnes. MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation exprès (et par leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article. On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications nécessaires à éviter la moindre erreur, et les adresser à J. C. ROBINARD, No. 51, Cedar St. New-York

L'Avenir,

JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA JEUNESSE.

Paraît tous les samedis sous les auspices d'une société en commandite de jeunes gens. L'abonnement est de 10c. par an payable d'avance. On s'abonne à Montréal au bureau du journal No. 21 rue St. Vincent, à Québec chez M. S. Drapeau, agent, et aux Trois-Rivières chez M. P. Nourry agent.

LIVRES NOUVEAUX.

IL vient d'être publié par les soussignés une nouvelle édition de "LA JOURNÉE DU CLIRETTIEN" contenant les Prières et les Offices des Dimanches et des principales fêtes de l'année, l'Office des Morts, et l'Exercice du chemin de la croix. Le tout a été revu et augmenté par un ecclésiastique catholique, et avec l'approbation particulière de leurs grandsseurs monseigneur l'archevêque de Québec et monseigneur l'évêque de Montréal. L'ouvrage est imprimé sur le plus beau papier, est bien relié, et ne renferme pas moins sur acier, trente-huit pages, illustrées de douze gravures.

—Aussi—

Une nouvelle et jolie édition de la NEUVAINÉ EN L'HONNEUR DE ST. FRANÇOIS-XAVIER. Cet ouvrage sera vendu à bien bon marché, savoir, trois piastres et demi par cent.

D. ET J. SAILIER, No. 179, rue Notre Dame, Montréal.

MANUEL

DE TEMPERANCE, PAR LE R. P. CHINQUY.

RELIÉ A L'USAGE DES ÉCOLES. So vend chez MM. FABRE & CIE. " MM. CHAPELEAU & LAMOTHE. " A L'ÉVÊCHÉ.

AVIS.

MM. Les membres du Clergé et Commissaires d'Écoles, qui désireraient se procurer de l'Instituteurs qualifiés, pourront s'adresser au soussigné par lettres affranchies.

J. P. VALADE, Prés.

AVIS

ON demande un INSTITUTEUR et une INSTITUTRICE pour enseigner le français dans un des arrondissements de la paroisse de SAULT-AU-RECOLLET. Un homme marié dont la femme pourrait tenir l'école des filles serait préféré. S'adresser par lettres, franchises de port, aux Commissaires du lieu. Sault-au-Récollet, 16 décembre 1847.

A VENDRE.

LE SOUSSIGNÉ offre en vente, à des CONDITIONS TRES-MODÉRÉES, les deux emplacements et la terre ci-après désignés, savoir :

1. UN EMPLACEMENT situé dans le village d'Industrie, paroisse de St. Charles Borromée, de la contenance d'un demi arpent de front sur un ar. ent de profondeur, dans le centre du village et dans un lieu très rapproché de l'Église, bâti de Maison, Boulangerie, Laiterie, Grange, Hangar, Écurie et autres Bâtimens; laquelle dite maison est des plus propres pour tenir un Hôtel ou Maison de Pension, étant occupé comme telle depuis quelques temps et étant à peu près dans la meilleure situation pour ce genre de commerce.

2. UN EMPLACEMENT situé au même lieu de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sur la rue St. Pierre, aussi dans un lieu très rapproché de l'Église, avec les bûches dessus construites, consistant en Maison, Écurie et autres Bâtimens.

3. UNE TERRE située au même lieu de la contenance d'un arpent et trois perches de front, sur la profondeur qu'il y a à prendre de la rivière de l'Assomption à la ligne seigneuriale, aussi bâtie de Maison Étable et autres Bâtimens.

Pour les conditions et plus amples informations, s'adresser à ANDRÉ ROYAL, CHARRIER, Avocat, No. 18 rue St. Vincent, ou au Soussigné, au Village d'Industrie.

ETIENNE PARTENAIS.

Montréal, 21 février 1848.—4f.

CLOCHES D'ÉGLISES

LE SOUSSIGNÉ, ayant été dans l'habitude de faire venir de PARIS ou de LONDRES des cloches d'Église, a l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'il se chargera de faire venir cet article, d'aucuns poids qu'il pourront désirer.—Pour renseignements, s'adresser chez Messieurs E. & N. Hudon, Rue St. Paul.

LOUIS DE LAGRAVE

Montréal, 21 janvier 1848.—3m.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de ports, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

—Aussi—

PRIX DES ANNONCES.

Table with 2 columns: Description of ad types and their prices in piastres and cents.

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE & CIE, Libraires. Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Écr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Prop. Vic. Ste. Anne, M. P. THOPE, Prop. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Algonquin et St. Denis. JOS. RIVET & JCS. CHAPELEAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.